



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 07 décembre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Rappels :

Challenges

La Commission rappelle que les différents challenges se tiendront le 9 décembre 2023. Il appartient aux clubs de tout mettre en œuvre pour que les plateaux puissent se jouer. En cas de non-déroulement du plateau, le plateau sera reporté au 16 Décembre 2023 et les rencontres de criteriums seront reportées à une date ultérieure. En tout état de cause, les plateaux devront être joués au plus tard le 13 janvier 2023. Par ailleurs, en amont des rencontres, doit se dérouler l'épreuve technique (Double 8) dont le règlement est disponible sur le site du District.

Listes

Nous vous rappelons que l'organisation de la Pratique "Foot Animation" est soumise au respect des dispositions reprises dans les différents règlements sportifs.

Pour mémoire, comme précisé dans l'Article 3 du Règlement des Critériums EXCELLENCE :

« ...Chaque club s'engage à fournir, au plus tard pour le 30 novembre, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Critérium.

Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve d'être entérinés au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours avant le tour suivant.

Des contrôles aléatoires pourront être effectués tout au long de la saison... ».

Les listes étaient à retourner au District pour le 30/11/2023, depuis la boîte mail officielle du club, uniquement à l'adresse suivante : technique@seineetmarne.fff.fr, à l'aide du fichier à compléter pour chaque équipe évoluant en Critérium EXC, transmis le 22/11/2023.

Nous précisons également que ces listes serviront pour les différents Challenges (Article 6 du Règlement), dont le prochain tour est prévu le samedi 09/12/2023.

Pour information, en cas de non-réception des documents demandés, les clubs s'exposent à l'application des dispositions réglementaires prévues, conformément à l'Article 6 - Point 1 du règlement du challenge correspondant :

« Si l'équipe se trouve en infraction, l'équipe sera disqualifiée mais pourra néanmoins participer à la journée, tous ses résultats seront neutralisés (Vérification et contrôle effectué par la Commission d'Organisation des Compétitions). »

Ne pas hésiter à contacter les CTD-DAP de votre secteur en cas de problème et/ou question éventuelle.

Demande de rapports :

CRITERIUM U11 EXCELLENCE poule G du 18/11/2023 :

Rencontre n° : 27579170

Rencontre: Trilport USF 1 – Pays Créçois FC 1

Lecture du rapport de Mr PAGEOT, éducateur U11 du FC Pays Créçois, sur les faits d'arbitrage liés à la rencontre, tout en soulignant le bon accueil et le bon comportement des acteurs.

La Commission demande pour la seconde et dernière fois des rapports, pour le 12/12/23, sur l'arbitrage de la rencontre et les faits liés à celle-ci à :

- L'Éducateur de Trilport USF
- L'arbitre central de la rencontre
- Les arbitres assistants de la rencontre

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GROUPE

CRITERIUM U10 EXCELLENCE

À la suite des échanges des CTD-DAP en direction des clubs de Lagny (Poule B) et Gretz-Tournan (Poule D)

Considérant que les deux clubs concernés demandent un changement de groupe afin d'être en adéquation avec le niveau sportif de leurs équipes respectives.

La commission, après en avoir délibéré, et après acception des clubs, propose au Comité Directeur l'inversion de poule concernant les équipes U10 Excellence de Lagny Messagers US et SC Gretz-Tournan